

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 3103

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 23

À la fin de l'alinéa 22, substituer aux mots :

« à la date de publication de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires »,

les mots :

« au 22 juillet 2009 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.